

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-63 DU 1er AVRIL 1993  
Fixant le 02 Avril 1993 comme date  
exceptionnelle de nomination dans  
les ordres du Mérite Agricole et  
du Mérite Social de la République  
du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987, notamment en son article 34, alinéa 1er ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement sur Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Grand Maître de l'Ordre ;
- VU le Relevé N° 11/S/GG/REL du 1er Avril 1993 des Décisions Administratives du Conseil des Ministres ;
- Le Conseil de l'Ordre entendu au cours de sa session exceptionnelle du 22 au 31 Mars 1993,

DECRETE :

Article 1er. - En application de l'article 34, alinéa 1er de la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987, le 02 Avril 1993 est déclarée date exceptionnelle de nomination dans les ordres du Mérite Agricole et du Mérite Social de la République du Bénin.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er Avril 1993

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,  
Secrétaire Général à  
la Présidence de la  
République,



Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 4 AN 4 MINISTERES 20 GCONB 15 CS 4 SGG 4 SPD 2 ONEPI 2  
DCCT 1 CSM 1 BN-DAN 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 2 UNB-PASJEP-  
INSAE 3 PREFETS 6 JORB 2 MESGPR 4.